

**Notes pour l'allocution de Derek Nighbor (chef de la direction) au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes au sujet de l'ALENA et du commerce en Amérique du Nord**

**4 octobre 2017**

Au nom des membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC), je vous remercie infiniment de me recevoir.

**Qui sommes-nous :**

- L'APFC est la voix des producteurs canadiens de bois, de pâte et de papier au Canada et à l'étranger.
- L'industrie canadienne des produits forestiers génère un chiffre d'affaires de 67 milliards de dollars par année, ce qui représente 12 pour cent du PIB manufacturier du Canada.
- L'industrie est l'un des plus gros employeurs au Canada, avec des activités dans 600 localités forestières d'un océan à l'autre, et elle emploie directement 230 000 Canadiens partout au pays.
- Comme nos activités sont principalement dans des localités rurales et nordiques, nous vivons et travaillons à proximité des communautés autochtones et sommes l'un des plus gros employeurs des travailleurs des Premières nations du Canada; notre secteur collabore aussi avec quelque 1400 entreprises autochtones au pays.
- Nous exportons pour plus de 33 milliards de dollars de marchandises dans 180 pays.

Au-delà de la qualité de nos produits, l'un des principaux arguments de vente du secteur canadien des produits forestiers à l'échelle internationale est la durabilité de nos pratiques forestières au Canada.



Dans une autre étude d'envergure mondiale publiée en août par NEPCo avec l'appui du FSC – le Forest Stewardship Council – le cadre d'aménagement forestier du Canada a encore une fois été présenté comme l'un des meilleurs au monde. Cela peut être attribué à nos solides régimes légaux et réglementaires, au fait que c'est le Canada qui compte le plus de forêts vérifiées et certifiées par une tierce partie dans le monde et à la façon dont nous tenons compte de multiples valeurs lorsque nous planifions une récolte : considérations liées aux différentes espèces, préservation des milieux humides, promotion de la santé des bassins versants et atténuation du carbone.

### **L'ALENA et les produits forestiers**

- Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA en 1994, les exportations de produits forestiers canadiens aux partenaires de l'ALENA ont augmenté globalement de 7 %, s'établissant en 2016 à plus de 24 milliards de dollars vers les États-Unis et à 202 millions de dollars vers le Mexique.
- Les États-Unis représentent 70 % des exportations de produits forestiers canadiens.
- Le Canada a importé plus de 8 milliards de dollars de produits forestiers des pays partenaires de l'ALENA en 2016, pour une croissance de 119 % entre 1993 et 2016.
- L'APFC travaille avec des partenaires étrangers et canadiens afin d'appuyer les efforts du gouvernement pour étendre ou ouvrir les marchés étrangers, notamment par la modernisation de l'ALENA, et se réjouit de la campagne actuelle du Canada pour le libre-échange aux États-Unis et au Mexique.
- Il y a toujours d'importantes possibilités de débouchés pour les produits forestiers avec nos homologues de l'ALENA, entre autres de nouvelles possibilités pas encore définies pour des produits innovateurs comme le bois lamellé-croisé, la cellulose nanocristalline, les filaments de cellulose, les biocarburants, les granules pour la production d'électricité et d'autres bioproduits.



- L'importance économique du commerce actuel de produits forestiers avec les États-Unis et le Mexique, ainsi que les possibilités d'augmenter et de diversifier ce commerce, notamment dans de nouveaux segments de marché, fait de la renégociation et de la modernisation de l'ALENA un enjeu critique pour les membres de l'APFC.
- Un accord mis à jour peut fournir au Canada de nouveaux avantages et appuyer la croissance de l'industrie, qui soutient plus de 600 localités forestières d'un océan à l'autre, tout en renforçant la protection contre de possibles conflits commerciaux à venir par un solide mécanisme de résolution des conflits.

### **Principaux points d'intérêt pour les produits forestiers dans l'ALENA**

- L'APFC croit que l'un des principaux objectifs généraux d'un ALENA modernisé serait d'améliorer et d'assurer un commerce juste entre les pays partenaires.
- Les objectifs de l'APFC pour la renégociation de l'ALENA sont les suivants :
  - Améliorer les politiques de mobilité de la main-d'œuvre (déplacement des talents outre-frontière) afin de permettre aux professionnels des entreprises de traverser les frontières des États-Unis et du Mexique plus facilement pour travailler.
    - Un déplacement plus libre des gens entre les pays serait avantageux pour les entreprises canadiennes qui peinent à pourvoir des postes de personnel qualifié.
  - Créer un nouveau chapitre sur la cohérence des règlements
    - Plus de normes réglementaires communes et de reconnaissance mutuelle permettront d'accélérer et d'augmenter le commerce outre-frontière.
  - Utiliser les améliorations obtenues lors de la négociation du Partenariat transpacifique (PTP), comme ses chapitres portant sur la « cohérence réglementaire » ainsi que sur la « transparence et l'anticorruption », contribuera à améliorer l'ALENA.
  - Inclure le libre-échange de technologies propres, comme l'expertise en pratiques à faibles émissions de carbone.



- Voir à ce que les mesures sanitaires et phytosanitaires aient un fondement scientifique.
- Veiller à assurer des droits de propriété intellectuelle plus solides.
- Inclure un processus robuste de règlement des différends.
  - Un solide processus de règlement des différends protège toutes les industries, dans les trois pays, en fournissant une méthode efficace pour débattre de l'application des droits antidumping et compensatoires.
  - Le 14 septembre, l'ambassadeur Lighthizer, les secrétaires Ross et Perdue et le directeur Cohn, des États-Unis, ont reçu une lettre de 35 associations agricoles américaines soulignant l'importance de préserver et d'améliorer le chapitre 19.
- Mesures de protection – Le travail sur les mesures de protection doit s'assurer qu'elles ne peuvent servir à exercer une discrimination injuste contre les produits canadiens.
- Règles d'origine
  - Voir à ce que les règles d'origine soient avantageuses pour les trois pays, en particulier pour ce qui est de la machinerie.
- Marchés publics
  - Les trois pays devraient avoir un accès égal aux marchés publics.
- Faire progresser ces intérêts nous permettra de continuer à développer les marchés étrangers du Canada pour le bois, la pâte, le papier et les autres produits forestiers, notamment en remontant la chaîne de valeur.

### **Le bloc nord-américain**

- Pour continuer à accroître la force du bloc nord-américain, il est important que les objectifs nationaux du Canada soient positifs et ne perturbent pas la chaîne d'approvisionnement. Ils doivent porter sur :



- Le transport entre les trois nations, qui doit se faire plus efficacement pour assurer un meilleur accès aux marchandises.
  - Cela comprend une amélioration du système de transport du Canada pour réduire les goulots d'étranglement aux frontières et aux ports.
- Recours commerciaux nuisibles
  - Les recours commerciaux sont une partie importante des relations commerciales entre les pays, mais ils doivent être justes et basés sur des données exactes.
- Mise en application des règlements sur les GES
  - L'APFC peut compter sur la main-d'œuvre la plus verte au Canada et travaille avec les gouvernements aux priorités en matière d'environnement et de changements climatiques, comme en témoigne notre *Défi 30 en 30 des changements climatiques*, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 mégatonnes de CO<sub>2</sub> par année d'ici 2030 – soit plus de 13 % de la cible de réduction des émissions du gouvernement du Canada.
- Renforcer la chaîne d'approvisionnement nord-américaine est avantageux pour tous les Canadiens et pour l'économie canadienne.

